



COMMUNE DE D'HUISSON-LONGUEVILLE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 DECEMBRE 2022

Nombre de membres :

En exercice	19
Présents	13
Votants	16

Date de convocation :

12/12/2022

Date d'affichage :

13/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-un décembre à 20 heures 45, les membres du Conseil Municipal de D'Huisson-Longueville se sont réunis à la mairie, sous la présidence de M Jean-Christophe HARDY, Maire.

La séance est ouverte à 20 heures 45 par M Jean-Christophe HARDY, Maire, qui donne connaissance des absences et des pouvoirs.

PRESENTS :

Mmes Edith VINO, Farida SLIMANI, Natacha DENEUVILLE, Violaine GEHAN, Isabelle ARLIE, Christelle FERRAGUT et Ms Patrick DAVID, Jean-Louis LIEGEART, Pascal CARTAILLER, Laurent CRINIÈRE, Laurent VAN BELLEGHEM, Pascal WINDELS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Marie DESCOURS donne pouvoir à Edith VINO.
M Johann LALANDE donne pouvoir à Patrick DAVID.
M Alexandre MARCHÉ donne pouvoir à Violaine GEHAN.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mmes Béatrice SOARES, Colette MASTRODICASA, Laurane LEROY.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Edith VINO.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Conseil Municipal du 27 septembre 2022,
- Compte-rendu des décisions du Maire,
- Motion de soutien à l'AMF concernant les finances locales,
- Avance de crédits d'investissements préalablement au vote du budget 2023,
- Décision modificative n°1,
- Ajout de tarif cantine et garderie,
- Adhésion au contrat-groupe d'assurance statutaire 2023-2026 proposé par le CIG Grande couronne,
- Devis :
 - Impression « Vivre Ici »,
 - Travaux soubassement église,
 - Installation de nouvelles caméras de vidéosurveillance,
 - Etude de faisabilité pour l'extension d'un restaurant scolaire,
 - Remplacement des menuiseries salle du conseil,
 - Equipement téléphonique mairie,
 - Elagage des arbres,

- Tarif de gestion administrative et remise en état des lieux des dépôts sauvages ou ordures ménagères,
- DIA,
- Points divers.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27 SEPTEMBRE 2022 :

M le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 27 septembre 2022. Aucune observation n'ayant été faite, le compte-rendu est approuvé, à l'unanimité, par les membres présents.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE :

M le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal :

Date	N° décision	Objet	Envoi en préfecture
20/10/2022	13/2022	Avenant à l'acte constitutif d'une régie d'avances pour les dépenses courantes	03/11/2022
15/11/2022	14/2022	N°DIA 43/2022	18/11/2022
		Objet Vente JURAVER/DUCLONA & TROUVILLE	
		Adresse 7 Rue du Château	
15/11/2022	15/2022	N°DIA 44/2022	18/11/2022
		Objet Vente LE CAM/PERELLO	
		Adresse 4 bis Rue de l'Ile	
15/11/2022	16/2022	N°DIA 42/2022	18/11/2022
		Objet Vente GAILLET/VERVAET	
		Adresse 35 Rue des Monteaux	
15/11/2022	17/2022	N°DIA 45/2022	18/11/2022
		Vente LABRO/VANDANGEON	
		Adresse 12 Rue du fer à cheval	
02/12/2022	18/2022	Avenant à l'acte constitutif d'une régie de recettes du service administratif	13/12/2022

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, prend acte de ces décisions.

MOTION DE SOUTIEN A L'AMF CONCERNANT LES FINANCES LOCALES :

M le Maire fait part de la proposition de l'Association de Maires de France concernant les finances locales et propose d'adopter la motion de soutien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de soutenir la motion de soutien à l'AMF concernant les finances locales.

AVANCE DE CREDITS D'INVESTISSEMENTS PREALABLEMENT AU VOTE DU BUDGET 2023 :

M DAVID rappelle que, pour assurer une continuité de fonctionnement des services, la commune peut, sur délibération, poursuivre les opérations d'investissement entre deux périodes budgétaires.

Après l'exposé de M DAVID, le Conseil Municipal autorise M le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023.

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget 2023.					
Chapitre – libellé	BP	RAR	DM	Crédits ouverts	Montants autorisés arrondis
20 Immobilisations incorporelles	26 500,00€	1 920,00€	0,00€	28 420,00€	6 625,00€
21 Immobilisations corporelles	450 425,53€	54 359,49€	0,00€	504 785,02€	112 606,38€

DECISION MODIFICATIVE N°1 :

M DAVID rapporte que la commission finances souhaite réajuster le budget communal. Après exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte les mouvements de crédits :

FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
Chapitre		Montant
011 Charges à caractère général		+3 991,00€
60611	Eau et assainissements	+500,00€
60622	Carburants	-1 000,00€
60632	Fournitures de petit équipement	-4 000,00€
611	Contrats de prestations de service	+3 100,00€
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	+1 000,00€
615231	Entretien et réparations voiries	+7 500,00€
615232	Entretien et réparation réseaux	-4 000,00€
6288	Autres services extérieurs	+800,00€
63512	Taxes foncières	+91,00€
012 Charges de personnel et frais assimilés		+14 330,00€
6218	Autre personnel extérieur	+900,00€
6311	Versement au transport	+280,00€
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	+250,00€
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	+50,00€
6411	Personnel titulaire	-3 500,00€
6413	Personnel non titulaire	+11 500,00€
6415	Prime inflation	+1 400,00€
6451	URSSAF	+750,00€
6453	Caisse de retraite	+3 800,00€
6455	Assurance du personnel	-1 100,00€
Recettes		
73 Impôts et taxes		+18 321,00€
73224	Fonds départemental des DMTO pour les communes -5000h	+7 980,00€
7351	Taxe sur la consommation d'électricité	+10 341,00€

AJOUT DE TARIF CANTINE ET GARDERIE :

M le Maire informe de la volonté d'instaurer un nouveau tarif cantine et garderie pour les enfants du personnel communal, et propose l'application des tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2023 :

TARIFS	CANTINE	GARDERIE SOIR	GARDERIE MATIN
	Normal	Normal	Normal
2022-2023	2,50 €	1,00 €	0,00 € (Gratuit)

(les repas seront donc facturés au coût réel)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer ces nouveaux tarifs pour les enfants du personnel communal.

ADHESION AU CONTRAT-GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE 2023-2026 PROPOSÉ PAR LE CIG GRANDE COURONNE :

M le Maire rappelle que la collectivité avait rejoint un contrat groupe d'assurance statutaire avec le CIG qui se termine le 31/12/2022. Le CIG a relancé un marché public pour un nouveau contrat groupe pour la période de 2023 à 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2023 au contrat d'assurance groupe (2023-2026) en optant pour les garanties suivantes, pour les agents CNRACL, au taux de 6.50 :

- Couverture décès, accident du travail, longue maladie/longue durée, maternité sans franchise
- Couverture maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours.

Prend acte que les frais du CIG s'élèvent à 0.12% de la masse salariale assurée, et qu'ils viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés.

Autorise M le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention mise en place dans le cadre du contrat groupe.

Prend acte que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

IMPRESSION « VIVRE ICI » :

Mme VINO justifie le besoin d'imprimer 760 exemplaires du journal « Vivre ici » de 32 pages, elle présente un devis de la société ID IMPRIM. La recette des annonceurs s'élève à un montant de 1 915,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la société ID IMPRIM pour un montant de 2 290,00€ HT soit 2 748,00€ TTC et que les montants soient inscrits au budget.

TRAVAUX SOUBASSEMENT EGLISE :

M DAVID informe que, suite aux aménagements pour l'accès à l'entrée de la porte aux personnes à mobilité réduite, des travaux de reprise des soubassements de l'église sont nécessaires.

M DAVID présente deux devis : un devis de l'entreprise CCB pour un montant de 5 146,00€ HT et un devis de l'entreprise DUBOCQ d'un montant de 1 050,00€ HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis DUBOCQ d'un montant de 1 260,00€ TTC.

INSTALLATION DE NOUVELLES CAMERAS DE VIDEOSURVEILLANCE :

M le Maire informe d'une recrudescence de dépôts sauvages près des points d'apport volontaire. Il propose donc l'installation de deux nouvelles caméras devant le centre technique municipal.

M le Maire présente le devis IBS'ON d'un montant de 5 430,00€ HT, dont la fourniture et pose d'un mât de 6M pour un montant de 1 900,00€ HT qui seront finalement pris en charge par les agents communaux. M le Maire propose donc d'accepter ce devis ramené à un montant de 3 530,00€ HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis IBS'ON pour un montant de 3 530,00€ HT soit 4 236,00€ TTC.

ETUDE DE FAISABILITE POUR L'EXTENSION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE :

M le Maire informe que le projet de création d'un nouveau bâtiment pour le restaurant scolaire est trop onéreux ; il est donc envisagé de réaliser une extension du restaurant actuel (et de doubler ainsi l'espace actuel).

M le Maire présente un devis d'honoraires de l'Atelier Architecture Située pour la faisabilité de l'extension du restaurant qui s'élève à un montant de 1 300,00€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'Atelier Architecture Située d'un montant de 1 300,00€ HT soit 1 560,00€ TTC.

REMPLACEMENT DES MENUISERIES SALLE DU CONSEIL :

M DAVID rappelle que la commune a obtenu différents accords de subvention pour le remplacement des menuiseries dans la salle du conseil municipal. La commission bâtiment s'est réunie et a analysé les différents devis reçus par les entreprises Créabois, FPV, Ateliers du bois, Vicq.

M DAVID propose que le devis FPV soit retenu pour un montant de 31 400,00€ HT soit un montant de 37 680,00€ TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis FPV d'un montant de 31 400,00€ HT soit 37 680,00€ TTC.

EQUIPEMENT TELEPHONIQUE MAIRIE :

M DAVID informe du souhait d'équiper les services administratifs de la fibre optique mais que cela entraîne le changement des équipements téléphoniques obsolètes pour le passage à la fibre.

M DAVID présente le devis ORANGE sur lequel il est proposé un coût à l'achat ou bien à la location sur une durée de 63 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition ORANGE avec une option d'achat pour le matériel pour un montant de 4 000,80€ HT soit un montant de 4 800,10€ TTC.

ELAGAGE DES ARBRES :

M le Maire informe que plusieurs arbres aux abords des tennis sont dangereux et nécessitent un abattage. Il présente le devis de l'entreprise SARL « Au fil de l'arbre » pour l'abattage d'un montant de 1 030,00€ HT.

M le Maire informe qu'il faut procéder également à la taille des tilleuls aux abords de l'église et de la mairie et présente le devis d'Agrivert d'un montant de 1 450,00€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis SARL « Au fil de l'arbre » d'un montant de 1 236,00€ TTC pour l'abatage des arbres et accepte le devis d'Agrivert pour un montant de 1 740,00€ TCC pour la taille des tilleuls.

TARIF DE GESTION ADMINISTRATIVE ET REMISE EN ETAT DES LIEUX DES DEPOTS SAUVAGES OU ORDURES MENAGERES :

M le Maire constate une recrudescence des dépôts sauvages sur la commune et souhaite fixer un tarif forfaitaire de 500,00€ représentant les frais engendrés pour l'enlèvement et le nettoyage des lieux et souhaite facturer ce montant au responsable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tarif proposé de 500,00€ représentant les frais de gestion administrative, d'intervention et de recherche, et autorise M le Maire à facturer au responsable ces frais d'enlèvement et de nettoyage des lieux.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER :

M le Maire donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie :

- DIA 46/22 : Section AC 553 & 417 – 00ha 06a 33ca
- DIA 47/22 : Section ZB 311 & 313 – 00ha 15a 21ca
- DIA 48/22 : Section AH 315 & 317 – 00ha 06a 19ca
- DIA 49/22 : Section AC 557 – 00ha 05a 90ca
- DIA 50/22 : Section AD 118 – 00ha 05a 58ca
- DIA 51/22 : Section ZB 336 & 338 – 00ha 15a 12ca

A l'unanimité, le Conseil Municipal ne souhaite pas vouloir user du droit de préemption de la commune pour les DIA suivantes :

- DIA 46/22 DIA 47/22 DIA 48/22 DIA 49/22 DIA 50/22 DIA 51/22

POINTS DIVERS :

M le Maire informe que, lors du rendez-vous à la CCVE le 16 décembre, le projet de la salle de danse et multi activités a été discuté et que ce projet avance. Les différentes études sont en cours. Le prochain rendez-vous est prévu le 17 janvier.

M DAVID rappelle que le repas des seniors a eu lieu le dimanche 11 décembre avec 74 convives suite à quelques désistements avec des retours positifs des participants.

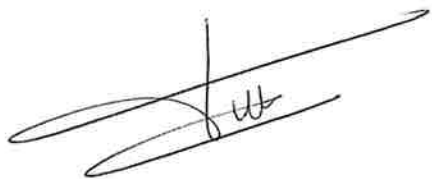
M le Maire informe que les marquages au sol ont été réalisés rue de la mairie et au parking près du groupe scolaire.

Mme VINO informe que le journal « Vivre ici » devrait paraître mi-janvier.

M le Maire fait part d'une prise de contact avec Orange pour la pose d'une antenne sur la commune pour une meilleure couverture téléphonique. Cette dernière serait tout opérateur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 27.

Le secrétaire,



Le Président,

